



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Compte rendu de la CAP des adjoints administratifs

des SD et AC

le 17 mars 2009

La CAP est présidée par Monsieur Paul ANDRE Adjoint au chargé de la sous-direction des personnels administratifs, techniques, d'exploitation et des transports terrestres

Déclaration des élus.

Nous sommes de plus en plus les porte-parole de tout un corps en souffrance, confronté à des bouleversements considérables. Pour exemple, ces centaines d'adjoints administratifs dont la mission ingénierie publique disparaît d'ici 2011.

Nous craignons que la seule réponse que l'administration soit capable actuellement de donner soit la circulaire mobilité...

Nous demandons à l'administration quels engagements elle apportera pour garantir aux personnels concernés le respect de la vie professionnelle, familiale et sociale avant les processus de positionnement déjà annoncés dans les services.

Cette demande concerne aussi, bien sûr, tous les adjoints qui vont devoir dans les prochains mois, suite à la réorganisation des services, trouver un nouveau poste.

Aucune amélioration catégorielle et indemnitaire concertée n'accompagne pour le moment, malgré nos demandes réitérées, ces bouleversements considérables.

Nous rappelons :

- Les différences de rémunération des agents du MEEDDAT en particulier sur le régime indemnitaire, que ce soit entre AC et SD, entre ex Équipement, ex Écologie et Agriculture et, nous ne nous attarderons pas sur celui des personnels des Finances...

- Les différences entre les taux de ratios de promotions « promus sur promouvables » à 15 % pour les AAP1 et 17 % pour les AAP2. Ces taux atteignent 20 % à l'Agriculture et plus de 50 % aux Finances.

Nous demandons que le prochain groupe de travail aborde sérieusement ces deux points et que l'administration vienne le 14 mai avec des propositions concrètes. Il est urgent que l'administration s'occupe des 13.500 adjoints administratifs du MEEDDAT.

Nous réitérons notre position de n'accepter de travailler sur de nouveaux critères de promotions, réclamés par l'administration, qu'à condition que les taux de promotions soient revalorisés à hauteur de 40 à 50 % minimum sur au moins deux années de gestion. Pour nous, représentants CFDT, cela pourrait permettre de débloquer les promotions et de donner à des milliers d'adjoints un réel déroulement de carrière.

Par ailleurs, nous rappelons notre revendication d'avoir accès rapidement à l'indice terminal 430 de la catégorie C comme nos collègues de l'exploitation et les adjoints techniques qui en bénéficient actuellement.

A l'heure, où les adjoints administratifs sont profondément bouleversés dans un train de réformes dont la rapidité n'a d'égale que le manque de visibilité, il est temps pour eux d'obtenir un début de réponse à leurs interrogations sur leur devenir dans le MEEDDAT.

Quelques informations reçues de l'Administration :

Le Président de la CAP comprend et accepte que les représentants du personnel utilisent le mot « souffrance » pour parler de la réalité du ressenti des adjoints administratifs à travers l'ensemble des services du MEEDDAT.

Il met en avant le sentiment ressenti par l'encadrement en précisant que 50 % des cadres disent actuellement, que la stratégie mise en place est floue.

Nous avons eu droit à une suite d'annonces concernant le catégoriel au travers de consultations bi-latérales prochaines avec les organisations syndicales, qui déboucheront sur une réunion plénière avec l'ensemble des participants le 10 avril 2009.

Le Schéma des Emplois et du Recrutement Ministériel (SERM) n'est pas encore connu.

Le Président affirme que les gestionnaires du corps des adjoints administratifs ne sont pas les liquidateurs de cette catégorie de personnels. Pour lui, le SERM est l'opportunité d'une remise à plat entre les effectifs autorisés et la masse budgétaire indispensable à cette gestion, qui doit dorénavant, correspondre à ces effectifs.

Il précise que dans l'état actuel, si 100 % des effectifs autorisés étaient pourvus, la masse budgétaire serait totalement insuffisante.

Nous avons confirmation qu'il n'y aura pas, au titre de l'année 2009, reconduction de l'examen professionnel à S.A.E. A l'inverse, le Président se félicite d'annoncer que le nombre de postes de promotions sur la liste d'aptitude 2009 serait porté à hauteur de 50.

La CFDT rappelle que c'est près de 300 adjoints administratifs par an, qui pendant 4 ans ont bénéficié de l'examen professionnel ...Il manque des postes en 2009, sur la liste d'aptitude, pour atteindre ce chiffre.

Nous apprenons que la gestion des adjoints administratifs passerait au niveau régional sous l'autorité du Préfet de Région en inter-ministériel. Pour le président de la CAP, ce bouleversement justifie le report des prochaines élections des représentants du personnel de notre catégorie. D'après lui, elles ne pourraient, probablement, « pas être organisées pas avant la fin du 2^{ème} trimestre 2010 ».

Pour le Président, la circulaire sur la mobilité a été suffisamment humanisée pour ne pas être redoutée par les agents. Pour lui, elle assure avant tout la protection des agents considérés comme des femmes et des hommes. Cette circulaire recommande la personnalisation et non pas l'individualisation. Le président y voit la garantie d'un traitement équitable pour chacun.

Groupe de travail des adjoints administratifs du 26 février 2009.

Le Président s'est félicité qu'au cours de la première réunion, nous ayons établi un calendrier permettant d'ici 2011 d'avancer la date de la CAP nationale de promotions des adjoints administratifs au mois de mars au lieu de novembre.

Au titre de 2009, la date de la CAP nationale promotions, est maintenue au mois de novembre. Au titre de l'année 2010, cette CAP, sera avancée au mois de juin. A partir de 2011, sa date sera fixée par l'administration au mois de mars.

L'avancement au mois de mars de la CAP promotions permettra aux agents partant en retraite dans l'année considérée, de bénéficier de leur promotion.

Rappel : les promotions se font toujours à la date du 1^{er} janvier de l'année considérée. Depuis 2008, aucune promotion ne peut être accordée à un agent qui n'est plus en activité au moment de la prise de l'arrêté de promotion. L'obligation des 6 mois à passer dans le nouveau grade est incontournable pour que l'agent en bénéficie au titre de sa retraite.

La CFDT a réclamé depuis de nombreuses années le respect des textes qui obligent l'administration à établir les listes de promotions l'année N-1. Il aura fallu qu'à la CAP de novembre 2008, des agents retraités au cours de l'année 2008 et proposés par leur service, ne puissent bénéficier de leur promotion pour cause de prise de retraite antérieure à la CAP, perdent le bénéfice de cette promotion, pour que l'administration se décide à avancer la date de la CAP de promotions dans le 1^{er} trimestre de l'année.

Cette proposition de l'administration, si elle est enfin plus près de nos préoccupations, ne correspond pas encore aux textes. Nous demandons une CAP de promotions N-1 comme pour les autres corps.

Le Président confirme le bénéfice d'un mois de bonification pour une immense majorité des agents bonifiables au titre de l'année 2008, dispositif applicable aux années suivantes. Les services se chargeront de trouver quelques agents « démeritants » pour ne pas leur accorder cette bonification.

La CFDT exige que ces agents soient tenus informés de la « sanction » qu'ils subissent.

Les élus CFDT demandent que les agents « démeritants » désignés par l'administration locale, sans aucune concertation avec les représentants du personnel, soient informés par leur chef de service. Nous demandons aussi que les élus en CAP locale soient informés des critères retenus par l'administration pour désigner ces agents.

Secrétaire adjoint :

FO est désigné (tour de rôle entre syndicats).

Mutations des adjoints administratifs

Ces mutations concernent les adjoints administratifs qui n'ont pas de CAP locale.

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
LAMACCHIA Annie	DRE PACA	ASCEE 13
GRANDJEAN Danielle	DIREN Rhône	LCPC Nantes
BELON Cyrille	DDEA 44	LCPC/RMS
THIAULT Véronique	CERTU	DIR/CENTRE EST
ALI Mohamed	DRE IF	DGPR
BENEITO Marie	DIR IF	LCPC/MSGI
SERRANO-OUAS Sophie	DGPA	CAB/TRA
CLOTAIL	DGITM	CAB/TRA
LIMERIE Yvelise	SEPPA	CAB/TRA
BRANCHE Stéphanie	CGPC	SG/DICOM/DCE/E
KHAMALLAH Linda	CETE Lyon	SG/DRH/CGRHAC3
DEPYE	CGDD	SG/SPSSI/CGMB3
RIDONY Roberte	IGEM	SG/DIEPS/MIE
BADLOU Cyrillia	DSCR	SG/DIEPS/MPS
FRANCIS Régine	DGPA	DGITM/DIT/RFP3
CAREMIAUX Isabelle	DGUHC	DGITM/DST/MSD
ROGER Marie-Claude	DSCR	DGALN
THERON Marie-Josée	DSCR	DGALN/DIRECTION
VALMONT Elise-Francette	DSCR	DGALN/DHUP/QV4
GRAY Maria-Gabriela	DGUHC	DSCR/DELEGATION
BOUKOUIREN Malika	DGPA	CGEDD/S7-SG
MATHURIN Marlène	CIFP Paris	DGITM/DAL

Détachements « entrants » 2009 :

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
VENEROZY Anaïs*	Ministère Défense	CGDD
PINGUET Marie-Josée	Commune	CGEDD
VALENTINE-KIKOUME M.M	Ministère du Travail	DGALN
HERRY Danièle	Ministère de l'Intérieur	DREAL Haute-Normandie
COUETOXDUTERTRE Céline	Ministère des Finances	DDE 33
ROHOU Sophie	Commune	DDE 33
IENKHAH Carine	Ministère des Finances	ENTPE
BOUCHET Sandrine*	Ministère Défense	DRE Bretagne

* Pour ces deux agents, sous réserve d'une confirmation de l'avis favorable du Ministère de la Défense.

IMPORTANT

C'est un avis de principe émis par la CAP nationale. Il doit être confirmé par l'autorisation du Contrôleur Financier ainsi que par SERM.

L'administration rappelle que c'est la CAP Nationale qui donne l'avis définitif et que les dossiers doivent passer pour avis à la CAP locale compétente.

Intégration après détachements entrants

Nom	service
VIVET Nelly	DREAL Haute-Normandie

SCHEIDT-GUETTICHE Fahima DDE 38
 DIANE Frédérique SG/Tunnel Manche
 JEAN Mireille DIREN Ile de France
 VALLET Joëlle SN Seine
 JEAN Véronique DDE 93
 PACAUD Alain DDE 33
 RUBIN Annie DDE 35
 BELIN Eric DRE Bretagne
 BNATI-MARGUINAL Sandrine DIR Atlantique
 LEFEVRE Geneviève DRE PACA
 GUZMAN Cyrille DRE PACA
 CORBI Pascale DDE 71
 MARTIN Yolène SG

La date d'effet sera en fonction de la date d'arrivée de ces agents.

Titularisation de travailleurs handicapés :

La CAP a examiné 15 dossiers. 13 dossiers ont reçu un avis favorable à la titularisation :

Nom	service
MARAICHER Nicole	DDE 21
ECALLE Alexandre	DIRCO 87
GUITTARD Corinne	DRE PACA
DELIASSUS Stéphane	DDE 58
LACROIX Marie-Jeanne	DDE 58
VINCENT Stéphane	DDE 63
JACQUA Corinne	DDE 63
KHAMCHANH Mounry	SN 75
GUANNEL Murielle	DDE 972
LE MOUEL Natacha	DDE 22
HUMLER Martine	DRE ALSACE
VASSILIADIS Claudie	DEEEE IF
GUERIN Corinne	DDE 30

Demande de prolongation par deux services :

Deux dossiers de prolongation de stage de travailleurs handicapés ont été soumis à la CAP. Ils seront revus à la CAP de juin malgré la demande de titularisation d'un des deux agents, faite à l'initiative de la CFDT et reprise par les deux autres organisations syndicales. Le Président a tenu à prolonger de quelques mois le stage de cet agent en réponse à la demande du service d'origine.

Reclassement professionnel :

Ces reclassements sont prononcés à la date du 1^{er} mai 2009.

Nom	Service
BIENVENUE Yvon-Norbel ...	DDEA 78
COUSIN Philippe	DDE 50
LE ROUX Eric	DDEA 79

Intégrations après reclassement professionnel :

Ces reclassements ont reçu un avis favorable et les dates d'effet sont à voir avec les services de gestion.

Nom	Service	Date
NOCE Thomas	DDE 59	01/02/2009
PIRABEAU Pascal	DDE 33	23/05/2009
PALLARDY Christophe	SG	01/04/2009
MARREAU Alain	DDEA 72	01/05/2009

Détachement d'AES dans le corps des adjoints administratifs :

Ces détachements sont prononcés à la date du 1^{er} mai 2009

Nom	Service
------------------	----------------

AUBRUN Alain..... DDE 36
LETARD Sylvio DDE GUYANE
ROUDEL Philippe DRE AUVERGNE

sachez que les élus sont d'autant plus efficaces qu'ils disposent d'éléments
fournis avant la Pré CAP ou la CAP.

**Pour tout renseignement complémentaire sur cette CAP
contactez les élu(e)s CFDT à la CAP locale
des adjoints de votre service ou les élu(e)s à la CAP nationale**

**Les prochaines dates de CAP sont :
16, 17 et 18 juin 2009 (mutations)
et 17, 18 et 19 novembre 2009 (promotions)**

Marc PETITJEAN (DDE Moselle)Tél : 03.87.34.34.40
Lydie LOMBARD (CG HAUTE-Marne).....Tél : 03.25.32.86.49
Dominique LEON (Permanence CFDT).....Tél : 01.40.81.24.00
Isabelle HARTMAYER (DDE Drôme).....Tél : 04.75.79.75.79